



Statut de sarl et qualification

Par **matboboz**, le **18/10/2012** à **18:31**

Bonjour,

Je suis en cours de création d'une sarl dans le bâtiment.

Je suis gérant majoritaire et 2 associés minoritaires.

J'ai mis dans les statuts les qualifications d'un de mes associés. La chambre des métiers me les refusent du faite qu'il soit simple associé.

Que faire?

Deuxième question : Cette associé à la qualification plaquiste. Ai je le droit de faire des travaux de placo tout en sachant que j ai une garantie décennal pour des travaux de placo ou cela est formellement interdit?

Merci d'avance.

Par **trichat**, le **19/11/2012** à **18:39**

Bonjour,

Quel est l'activité exacte de votre société défini dans l'objet social?

Vous, en tant que gérant, avez-vous les capacités requises (titres, diplômes) pour vous inscrire à la chambre de métiers et de l'artisanat?

Si oui, les qualifications de vos associés ne concernant pas la CMA.

Quant à l'activité de plaquiste, si c'est prévu dans l'objet social et si vous avez souscrit une assurance garantie décennale, vous pouvez faire tous travaux relevant de cette spécialisation.

Cordialement.